Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 23 mars 2017

Objet : Demande d'accès nº 2005 99492 - Réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 25 novembre dernier, concernant le 5485, rue Ramsay dans l'arrondissement de Saint-Hubert. Tel que précisé dans votre courriel d'aujourd'hui, vous trouverez les documents visés par votre demande :

1. Trois avis de non-conformité, 25 juin 2014 (6 pages);
2. Rapport d'inspection, 14 mai 2014 (23 pages);
3. Rapport d'inspection, 8 mai 2014 (23 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, l'étude environnementale de site phase 1 de février 2015 est disponible au dossier.

Pour ce qui concerne les documents qui ont été retirés sous l'article 13, nous vous référons au site Internet du Registraire du Québec.

Toutefois, un document (courriel), daté du 9 mai 2014, relève de la ville de Longueuil. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette ville :

LONGUEUIL (VILLE)
Me Annie Bouchard
Directrice du Greffe et greffière
4250, ch. de la Savane #100
Longueuil (QC) J3Y 9G4
Tél. : 450 463-7015
Téléc. : 450 463-7410
accesinformation@longueuil.quebec

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 224
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : isabelle.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (6)

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 25 juin 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Entreprises Desumo inc.
720, boulevard Churchill
Saint-Lambert (Québec) J4R 1N1

N/Réf. : 7610-16-01-0225800
401144843

Objet : Changement d'utilisation du terrain situé au 5485 rue Ramsay à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 14 mai 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir communiqué au ministre l'étude de caractérisation à la suite du changement d'utilisation du terrain (lot 2 666 024) où s'est exercée une activité de fabrication de peinture appartenant au code SCIAN 32551, désignée par règlement du gouvernement.
  Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.53 al. 2

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.
  Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements et de nous faire parvenir le rapport de caractérisation de la phase 1 et de la phase 2 dès que complété. Nous vous demandons également de prendre les dispositions afin d'expédier toutes les matières résiduelles présentes sur votre terrain vers des sites autorisés et de nous faire parvenir les preuves d'élimination.

...2

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : julie.laforme@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Julie Laforme au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 295 ou à l'adresse courriel julie.laforme@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 $, 1 500 $, 2 500 $, 3 500 $, 5 000 $, 7 500 $ ou de 10 000 $ pour une personne morale.

MM/JL/jl

Michelle Marcotte
Chef d'équipe, secteur industriel

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 25 juin 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Demco EnCouleurs inc.
320, montée Calixa-Lavallée
Verchères (Québec) J0L 2R0

N/Réf. : 7610-16-01-0225800
401147170

Objet : Cessation d'activité

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 14 mai 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir procédé à une étude de caractérisation (lot 2 666 024) dans les délais prescrits (dans les 6 mois de la cessation définitive de l'activité ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas 18 mois que peut accorder le ministre) à la suite de la cessation définitive de l'activité de fabrication de peinture (code SCIAN 32551) appartenant à la catégorie désignée par règlement du gouvernement.
  Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.51 al. 1, partie 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Julie Laforme au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 295 ou à l'adresse courriel julie.laforme@mddelcc.gouv.qc.ca.

...2

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 $, 1 500 $, 2 500 $, 3 500 $, 5 000 $, 7 500 $ ou de 10 000 $ pour une personne morale.

MM/JL/jl

Michelle Marcotte
Chef d'équipe, secteur industriel

ole,
e les
atiques
ebec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 25 juin 2014

Recycle Polymehr inc.
5485, rue Ramsay
Longueuil (Québec) J3Y 2S3

N/Réf. : 7610-16-01-0225800
401144857

Objet : Demande d'informations détaillées sur les activités effectuées au 5485 rue Ramsay à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite à l'inspection effectuée le 14 mai 2014 au 5485, rue Ramsay à Longueuil, nous vous demandons de nous faire parvenir une description détaillée des activités que vous effectuez sur le site. À cet effet, nous vous demandons de compléter un formulaire de demande de certificat d'autorisation que vous trouverez sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante :

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/Industriel/demande/index.htm

Après analyse des documents que vous nous fournirez, nous serons en mesure d'évaluer si vos activités sont assujetties à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour votre information, l'article 22 de la Loi stipule que :

> «22. Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation.
>
> »Cependant, quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent,

...2

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : julie.laforme@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation.

»La demande d'autorisation doit inclure les plans et devis de construction ou du projet d'utilisation du procédé industriel ou d'exploitation de l'industrie ou d'augmentation de la production et doit contenir une description de la chose ou de l'activité visée, indiquer sa localisation précise et comprendre une évaluation détaillée conformément aux règlements du gouvernement, de la quantité ou de la concentration prévue de contaminants à être émis, déposés, dégagés ou rejetés dans l'environnement par l'effet de l'activité projetée.

»Le ministre peut également exiger du requérant tout renseignement, toute recherche ou toute étude supplémentaire dont il estime avoir besoin pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité, sauf si le projet a déjà fait l'objet d'un certificat d'autorisation délivré en vertu des articles 31.5, 31.6, 154 ou 189, d'une autorisation délivrée en vertu des articles 167 ou 203 ou d'une attestation de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen délivrée en vertu des articles 154 ou 189.»

De plus, veuillez nous communiquer la date de déménagement de votre compagnie ainsi que l'adresse exacte où vos activités seront situées.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la soussignée au numéro de téléphone 450-928-7607, poste 295.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos plus sincères salutations.

MM/JL/jl

p.p. : Julie Laforme
Technicienne, secteur industriel

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-05-08	**Heure d'arrivée :** 14 **h** 15	**Heure de départ :** 15 **h** 15
Inspecteur : Julie Laforme	**Accompagné de :**	

N° intervention : 300880836	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0225800	**N° du rapport d'inspection :** 401139097
N° demande : 200398566	**Type de demande :** Plainte à car. environnemental

But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte du 5 mai 2014 relative à l'entreposage de têtes dans un endroit désaffecté.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Manufacture Demco inc.
Nom usuel du lieu : Demco Manufacturing inc.
N° du lieu : X2048010 | **Type de lieu :** industrie
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 5485, rue Ramsay
Saint-Hubert (Québec) J3Y 2S3
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
ENTREPRISES DESUMO INC.		720, boulevard Churchill Saint-Lambert (Québec) J4R 1N1	Y2109412

Conditions météo

Personnes rencontrées ☐ SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué : ☐ oui ☐ non ☒ s. o.
Mode d'identification : ☐ verbale ☐ preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :

Plainte ☐ SO

Plaignant rencontré : ☐ oui ☒ non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 52 | **Nombre de photos annexées au rapport :** 33

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julie Laforme avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A1100IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\lafju04\7610-16-01-0225800\2014-05-08

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les photos 135, 149, 168, 164 et 185 auxquelles j'ai ajouté une flèche rouge.

Grilles d'inspection annexées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO		
	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☒ Plan	1	Localisation des observations effectuées sur le lieu inspecté, incluant les «totes» concernées par la plainte.
☐ Carte		
☒ Autre	1	Rôle d'évaluation foncière 5485, rue Ramsay à Longueuil et registraire des entreprises du Québec (REQ) de la compagnie 9251-3894 QUÉBEC INC. art. 13
	2	REQ de la compagnie Entreprises Desumo Inc. : le nouveau propriétaire depuis janvier 2014 art. 13
	3	Courriel de l'inspecteur de la Ville de Longueuil m'informant que selon leurs informations le site est vacant. art. 48

Échantillons ☑ SO

2 Mise en contexte (facultatif) ☑ SO

3 Description de l'inspection

1. Présence de 4 «totes» inconnues (plan 1) :

En arrivant sur les lieux, j'aperçois les 4 «totes» en question (photo 135).
Je constate que :

- Les «totes» sont coupées sur le dessus et de l'eau s'est accumulée à l'intérieur. Il y a 2 «totes» avec des matières résiduelles (MR) : tuyaux de plastiques, morceaux de bois, cartons (photos 137 et 138) et de l'eau. Il y a 2 «totes» avec de l'eau seulement (photos 139).
- En grattant les parois avec une branche trouvée sur le lieu, je constate que les «totes» contiennent des résidus de peintures séchés sur les parois. L'eau est légèrement colorée (photos 140-141).
- Il n'y a pas de matières dangereuses résiduelles (MDR) entreposées dans les «totes».

2. Visite des lieux :

Je visite les lieux et les environs pour connaître la provenance des «totes», pour vérifier s'il y a des activités sur le site et tenter de rencontrer un responsable des lieux.

a) Cours intérieure du bâtiment (plan 1) :

En me dirigeant vers la cour intérieure, je vois la présence de 2 voitures. Il y a 2 portes ouvertes qui mènent dans le bâtiment (plan 1). Il y a des détritus un peu partout dans la cours. J'y constate ceci :

- À gauche de l'entrée de la cour intérieur, il y a 7 «totes» similaires à celles constatées sur la rue Grande Allée, avec les mêmes caractéristiques : résidus de peinture sur les parois, ouvertes et remplies d'eau, sans odeurs, avec la présence de MR et/ou autres (photos 142-143).
- À droite des 7 «totes», il y a un grand bassin de béton (plan 1), ouvert à l'atmosphère et non protégé, rempli d'eau et communiquant avec le bâtiment, (photos 143, 145, 146, 179, 183 et 184).
- À droite du bassin de béton, il y a un lieu de chargement (plan 1), avec porte ouverte vers le bâtiment (photo 144).
- À droite du lieu de chargement (plan 1), il y a une autre porte ouverte (photo 148). À gauche de cette porte, il y a des déchets (photos 147, 175 et 176). Il y a des déchets entreposés à droite de cette porte (photos 149 et 150).
- Ce que j'ai observé au niveau des déchets sur cette portion de la cour intérieur :
  - Je constate la présence d'un baril bombé et suintant (photo 149).
  - Il y a des MR (photos 147, 148,149, 150).
  - Il y a des contenants vides et des contenants avec de la matière inconnue. On ne peut pas se fier aux affiches.
  - Il y a de la machinerie (photo 147).
- Je vois de la lumière dans les 2 portes ouvertes et j'entends du bruit. J'y reviendrai plus tard.

b) Périmètre du bâtiment :

Une fois les déchets constatés dans la cour intérieure et la présence d'activités et d'individus sur le site. Je décide de faire le tour du bâtiment.

Sur la rue Grande Allée (plan 1), à gauche des premières «totes» constatées, il y a une affiche avec l'inscription 6450 (panaroma 1 et plan 1). Je ne perçois pas de lumière par ces fenêtres ni d'activités.

Sur la rue Ramsay, au 5485, je constate qu'à cette adresse résidait la compagnie Demco (photo 157). Il y a 2 affiches distinctes dans la porte d'entrée (photo 155 et plan 1) : une des affiches indique ceci :

Nouvelle administration
art. 53-54
Groupe turek
art. 53-54

L'autre, écrite à la main, indique ceci :

Livraison Polymer recycle
Rentrer par Grande Allée
Schéma : Le schéma mène au lieu de chargement observé dans la cour intérieure (plan 1).

En continuant sur Grande Allée, je vois une autre porte. Je m'approche et je constate qu'il y a du matériel à l'intérieur et qu'une lumière est allumée (plan 1). Je soupçonne cette pièce de mener au lieu de déchargement.

3 Description de l'inspection

Plus loin, toujours sur Ramsay, il y a une cour gazonnée (plan 1) qui mène à une porte ouverte (photo 168, 163 et 167). Dans cet espace gazonné je constate ceci :

- Il y a un ventilateur dans la porte. Je m'approche et je perçois des odeurs que je qualifie de chimiques. Il est à noter que le bâtiment était sensé être sans activité (désaffecté). Je n'avais aucun indice sur les activités qui pouvaient s'y effectuer.
- Je constate une sortie d'air (photo 164).
- Sur l'espace gazonné, autour du bâtiment, il y a 8 «totes», avec les mêmes caractéristiques que celles constatées dans la cour intérieure. Les 3 «totes», que j'ai vérifiées sont vides.
- Une camionnette blanche est stationnée dans cet espace (photo 163).

c) Retour dans la cour intérieur :

Je décide de retourner dans la cour, pour revérifier les déchets qui y sont, pour prendre plus d'observations sur les activités possibles dans ce lieu et tenter d'entrer en contact avec les personnes présentes sur le site.

Autour de la porte en face de l'entrée de la cour intérieure (plan 1) :

- Je constate une tache au sol, à côté de la machinerie, ayant l'apparence d'hydrocarbure (photos 177, 178). Cette tache a une odeur d'hydrocarbure et une surface de (3m par 1m).
- J'approche de la porte ouverte (photo 174), je constate les mêmes odeurs constatées dans la cour gazonnée (chimiques) (plan 1). J'entends du bruit : ventilation, déplacement, machinerie.
- Je fais 2 appels de présence. Pas de réponse. Je n'ose pas entrer, car je n'ai aucune information sur ce qui se passe à l'intérieur.

Autour de la porte reliée au déchargement (plan 1) :

- Je constate qu'il y a accumulation d'eau dans le lieu de déchargement (photo 185). Il y a un pluvial, mais il semble bouché.
- Je m'approche de la porte et je prends quelques clichés du bassin de béton (photos 179, 183, 184).
- À l'entrée de cette porte, je constate la présence de barils (photos 180, 181, 182), avec des affiches ayant des symboles de corrosivité.
- Je constate un gros bruit de machinerie.
- Je fais 4 appels de présence. Pas de réponse.

Je fais quelques appels téléphoniques au bureau pour rejoindre des collègues et/ou chef d'équipe pour vérifier si c'est sécuritaire d'entrer dans le lieu et comment le faire pour que ce le soit. Je veux connaître l'avis de mes collègues sur la possibilité de téléphoner la compagnie aux numéros vus sur les affiches sur la rue Ramsay.

Il n'y a personne de disponible. Je quitte les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) ☐ SO

9 mai 2014 :

- **Vérification pour trouver le propriétaire des lieux** :

⇒ Au Rôle d'évaluation foncière, c'est la compagnie 9251-3894 QUÉBEC INC qui est propriétaire du lieu (annexe 1).

⇒ Recherche au REQ pour découvrir que la compagnie est en faillite (annexe 1).

⇒ Appel au syndic de faillite pour découvrir que le propriétaire de la compagnie 9251-3894 QUÉBEC INC est art. 53-54 art. 53-54 Après vérification complémentaire, le syndic s'aperçoit que la compagnie a été vendue au mois de janvier 2014 à Entreprises Desumo Inc (annexe 2). et il me donne le nom et le numéro de téléphone du propriétaire.

- **Activités sur le site :**

⇒ Je m'informe auprès de l'inspecteur de la Ville de Longueuil pour savoir s'il y a des activités autorisées sur ce lieu. Celui-ci me confirme que non (annexe 3).

⇒ Je place un appel au propriétaire pour avoir de l'information sur le lieu et prendre rendez-vous pour visiter l'intérieur du bâtiment. Celui-ci m'informe que

1. Il loue le bâtiment à un récupérateur de papier
2. Il a engagé un consultant pour gérer le site et faire une caractérisation du sol
3. Nous prenons rendez-vous pour visiter le lieu le 14 mai à 10h.

5 Conclusion

Traitement de la plainte:

Je constate qu'il y a 4 «totes» sur le lieu avec des résidus de peinture séchée sur les parois, de l'eau et des MR.

Déchets à l'extérieur du bâtiment :

Je constate, à l'extérieur du bâtiment, la présence de déchets connus et inconnus :

⇒ Contenants vides et/ou pleins, avec de la matière inconnue. Dans ce lot, il y a un baril bombé pouvant contenir une matière dangereuse résiduelle (MDR). De même pour tous les autres contenants.

⇒ Matières résiduelles

⇒ Machinerie

Hydrocarbure :

Il y a une tache noire au sol, de 3m par 1m présentant l'apparence d'hydrocarbure, avec des odeurs d'hydrocarbures.

Activité sur le site :

Plusieurs indices confirment qu'il y a des activités sur le site :

⇒ 3 portes ouvertes.

⇒ Voitures stationnées dans la cour intérieure où il y a 2 portes ouvertes et un camion stationné dans la cour gazonnée.

5 Conclusion

⇒ Présence de déchets.
⇒ Bruit de machinerie.
⇒ Odeur de produits chimiques.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ☑ SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de :
- Faire une inspection avec le propriétaire pour visiter les lieux et entrer à l'intérieur. Le rendez-vous est le 14 mai 2014 à 10h

Rédigé par : Julie Laforme	**Date de rédaction :** 2014-06-13
Signature :	

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michelle Marcotte	**Fonction :** Chef d'équipe
Signature : 2014-06-20	**Date :**

Commentaires :

Ok. pour une insp. avec le proprio.

PHOTOS
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande-Allée)_ Ancien Demco 7610-16-01-0225800

IMG_0135 (Small).jpg
Les 4 totes en lien avec la plainte.

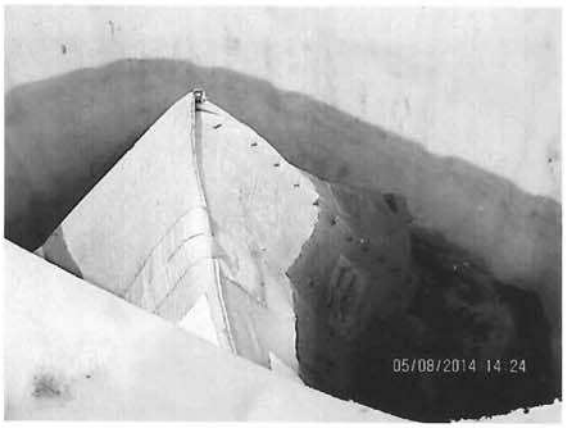

IMG_0137 (Small).jpg
Intérieur d'une tote avec des matières résiduelles et de l'eau.

IMG_0138 (Small).jpg
Intérieur d'une tote avec des matières résiduelles et de l'eau.

IMG_0139 (Small).jpg
Totes avec de l'eau.

IMG_0140 (Small).jpg
Eau accumulée dans les totes.

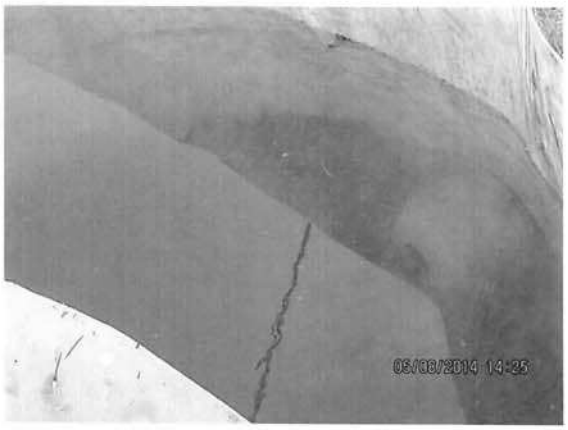

IMG_0141 (Small).jpg
Eau accumulée dans les totes.

PHOTOS
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande-Allée)_ Ancien Demco 7610-16-01-0225800

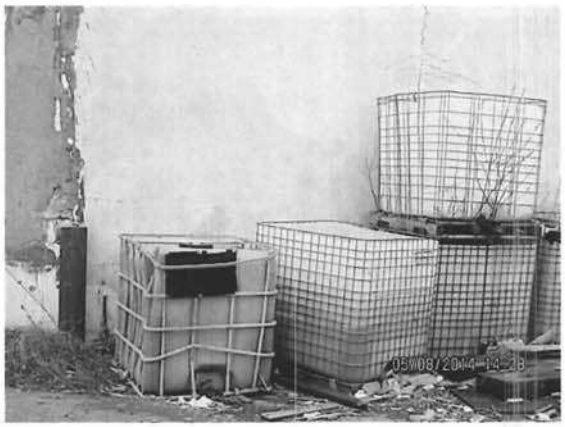

IMG_0142 (Small).jpg
Entreposage de totes dans la cour intérieure du bâtiment.

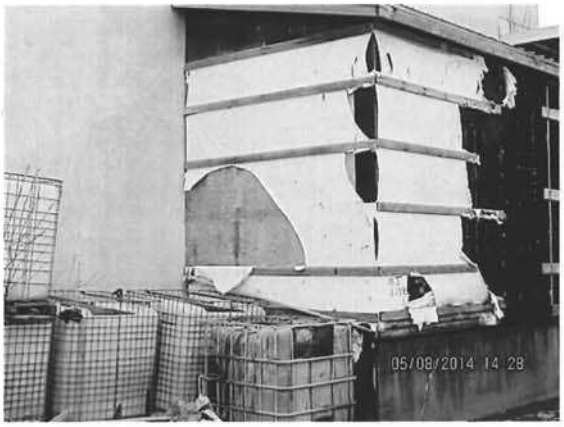

IMG_0143 (Small).jpg
Entreposage de totes dans la cour intérieure du bâtiment.

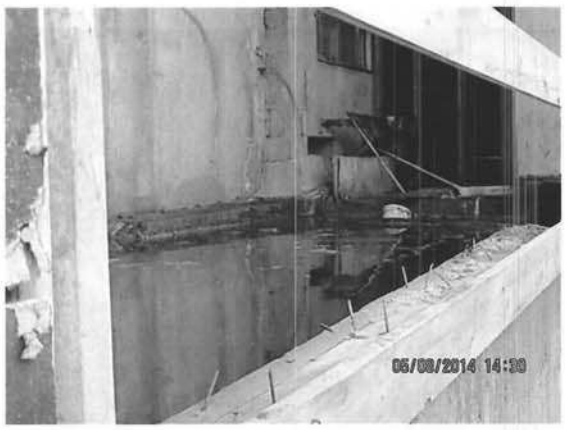

IMG_0145 (Small).jpg
Bassin de béton rempli d'eau.

IMG_0146 (Small).jpg
Bassin de béton rempli d'eau.

IMG_0179 (Small).jpg
Eau dans le bassin de béton.

IMG_0183 (Small).jpg
Eau dans le bassin de béton et matières résiduelles autour.

PHOTOS

5485, rue Ramsay (6450, rue Grande-Allée)_ Ancien Demco 7610-16-01-0225800

IMG_0184 (Small).jpg
Eau dans le bassin de béton, vue à partir du lieu de chargement,

IMG_0144 (Small).jpg
À gauche du bassin de béton, lieu de chargement.

IMG_0148 (Small).jpg
À droite du lieu de chargement, 2e porte ouverte, face à l'entrée de la cour intérieure.

IMG_0147 (Small).jpg
Déchets entreposés à gauche de la 2e porte ouverte.

IMG_0175 (Small).jpg
Déchets entreposés à gauche de la 2e porte ouverte.

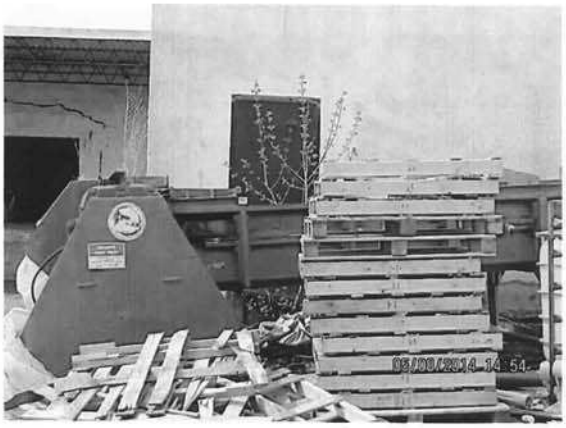

IMG_0176 (Small).jpg
Déchets entreposés à gauche de la 2e porte ouverte.

PHOTOS
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande-Allée)_ Ancien Demco 7610-16-01-0225800

IMG_0149 (Small).jpg
Déchets entreposés à droite de la 2e porte ouverte. La flèche rouge pointe un baril bombé.

IMG_0150 (Small).jpg
Déchets entreposés à droite de la 2e porte ouverte.

IMG_0157 (Small).jpg
Façade du bâtiment au 5485 rue ramsay.

IMG_0155 (Small).jpg
Affiches sur la porte du 5485 rue Ramsay.

IMG_0159 (Small).jpg
Porte sur la rue Ramsay.

IMG_0168 (Small).jpg
Cour gazonnée, avec porte ouverte au fond.

PHOTOS
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande-Allée)_ Ancien Demco 7610-16-01-0225800

IMG_0163 (Small).jpg
Cour gazonnée, avec porte ouverte au fond.

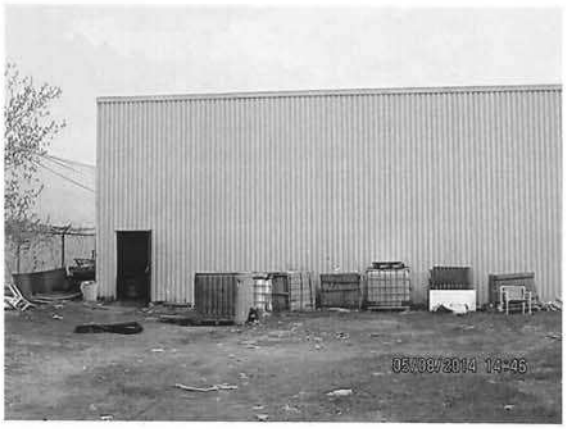

IMG_0167 (Small).jpg
Cour gazonnée, avec porte ouverte au fond et présence de contenants.

IMG_0164 (Small).jpg
À droite de la porte, sortie d'air et présence de contenants.

IMG_0177 (Small).jpg
Tache au sol ayant l'apparence d'hydrocarbure.

IMG_0178 (Small).jpg
Tache au sol ayant l'apparence d'hydrocarbure.

IMG_0174 (Small).jpg
Vue de l'intérieur de la porte en face de l'entrée de la cour intérieure.

PHOTOS MINIATURES
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande-Allée), ancien Demco 7610-16-01-0225800

IMG_0185 (Small).jpg
Accumulation d'eau au lieu de déchargement.

IMG_0181 (Small).jpg
Vu de l'intérieur de la porte du lieu de déchargement.

IMG_0182 (Small).jpg
Vu de l'intérieur de la porte du lieu de déchargement.

PANORAMA

5485, rue Ramsay (6450, rue Grande Allée) à Saint-Hubert 7610-16-01-0225800

panorama_Grande Allée_001.JPG

Photos 151 à 154: façade du bâtiment sur la rue Grande allée à saint-Hubert

PHOTOS MINIATURES
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande Allée) à Saint-Hubert 7610-16-01-0225800

IMG_0135 (Small).jpg

IMG_0136 (Small).jpg

IMG_0137 (Small).jpg

IMG_0138 (Small).jpg

IMG_0139 (Small).jpg

IMG_0140 (Small).jpg

IMG_0141 (Small).jpg

IMG_0142 (Small).jpg

IMG_0143 (Small).jpg

IMG_0144 (Small).jpg

IMG_0145 (Small).jpg

IMG_0146 (Small).jpg

IMG_0147 (Small).jpg

IMG_0148 (Small).jpg

IMG_0149 (Small).jpg

IMG_0150 (Small).jpg

IMG_0151 (Small).jpg

IMG_0152 (Small).jpg

IMG_0153 (Small).jpg

IMG_0154 (Small).jpg

IMG_0155 (Small).jpg

IMG_0156 (Small).jpg

IMG_0157 (Small).jpg

IMG_0158 (Small).jpg

PHOTOS MINIATURES
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande Allée) à Saint-Hubert 7610-16-01-0225800

IMG_0159 (Small).jpg

IMG_0160 (Small).jpg

IMG_0161 (Small).jpg

IMG_0162 (Small).jpg

IMG_0163 (Small).jpg

IMG_0164 (Small).jpg

IMG_0165 (Small).jpg

IMG_0166 (Small).jpg

IMG_0167 (Small).jpg

IMG_0168 (Small).jpg

IMG_0169 (Small).jpg

IMG_0170 (Small).jpg

IMG_0171 (Small).jpg

IMG_0172 (Small).jpg

IMG_0173 (Small).jpg

IMG_0174 (Small).jpg

IMG_0175 (Small).jpg

IMG_0176 (Small).jpg

IMG_0177 (Small).jpg

IMG_0178 (Small).jpg

IMG_0179 (Small).jpg

IMG_0180 (Small).jpg

IMG_0181 (Small).jpg

IMG_0182 (Small).jpg

PHOTOS MINIATURES
5485, rue Ramsay (6450, rue Grande Allée) à Saint-Hubert

7610-16-01-0225800

IMG_0183 (Small).jpg

IMG_0184 (Small).jpg

IMG_0185 (Small).jpg

IMG_0186 (Small).jpg

ANNEXE 1

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs
Québec

Atlas SAGO

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Métadonnées

RÔLE DE L'ANNÉE 2013	
MATRICULE	
Municipalité :	Longueuil (58227)
Matricule :	1036322382000000000

CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	
Nombre de logements :	
Nombre d'autres locaux :	1
Nombre d'étages :	1
Type de bâtiment :	Jumelé
Utilisation prédominante de l'unité :	Industrie de produits de toilette
Année de construction originelle du bâtiment principal :	1977 (R)

ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION
5485 Rue RAMSAY

DESCRIPTION DU TERRAIN	
Mesure linéaire en front (m) :	122,5
Superficie totale (m²) :	11157,2
Superficie zonée agricole (m²) :	

LOTISSEMENT
Numéro de lot
2666024

NOM ET ADRESSE POSTALE DU OU DES PROPRIÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 2013			
Numéro	Nom et adresse postale	Type de possession	Date d'inscription au rôle
001	9251-3894 QUEBEC INC. 185 SUTTON DELSON J5B1X3	Propriétaire	2012-07-12

Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

art. 13 Voir le site Internet du Registraire du Québec

ANNEXE 2

Registraire
des entreprises
Québec

Mapmo
janvier 2014

Rechercher une entreprise au registre

art. 13 Voir le site Internet du Registraire du Québec

ANNEXE 3

Laforme, Julie

art. 48

De:

Envoyé: 9 mai 2014 10:55

À: Laforme, Julie

Objet: 5485 Ramsay et 6450 Grande Allée, arr. ST-Hubert
art. 48

2014-06-04

PLAN 1

Plan 1 : Localisation des observations faites sur le lieu inspecté.

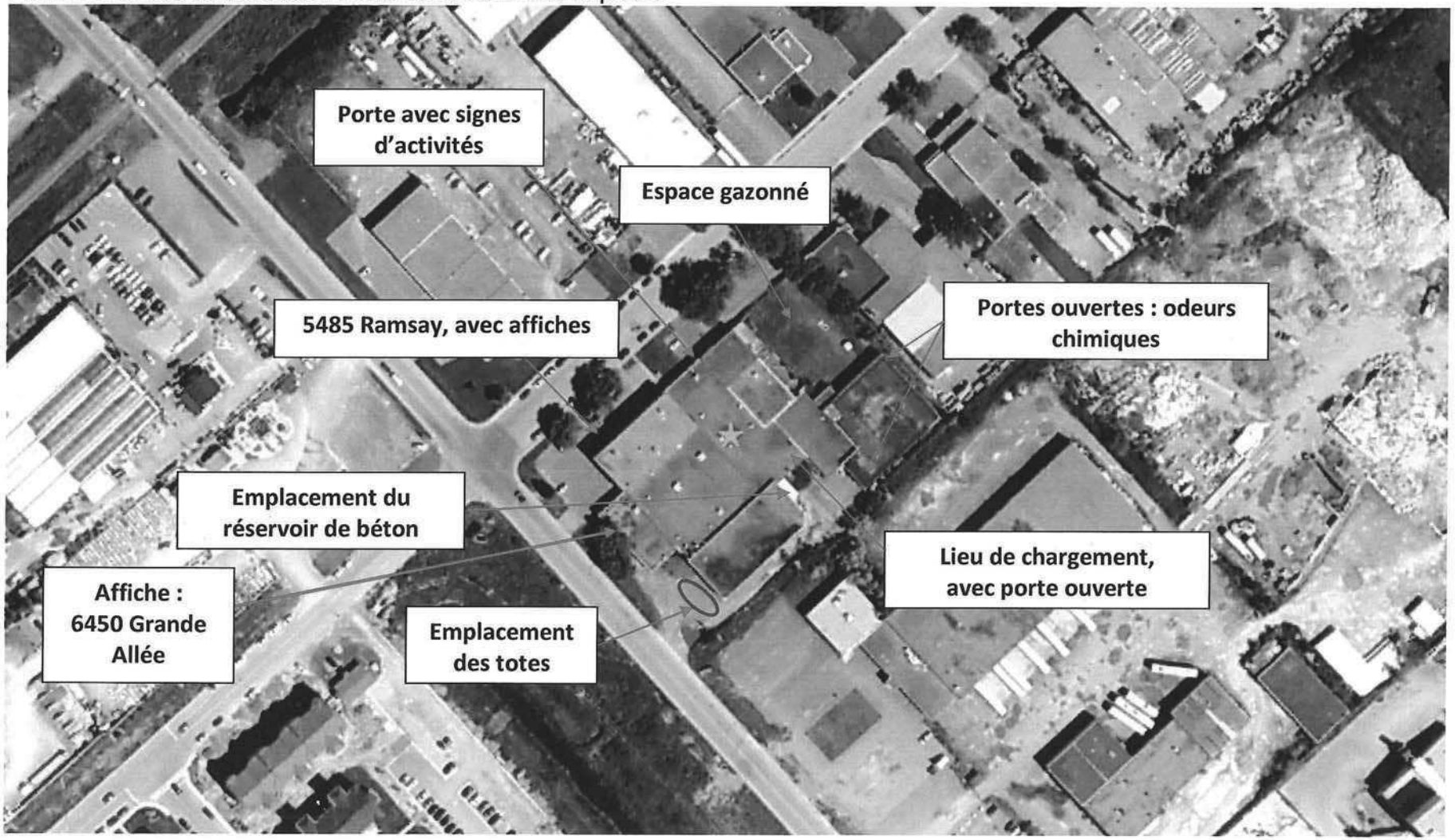

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-05-14	**Heure d'arrivée :** 9 h 50	**Heure de départ :** 11 h 15
Inspecteur : Julie Laforme	**Accompagné de :**	

N° intervention : 300886850	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0225800	**N° du rapport d'inspection :** 401143897
N° demande :	**Type de demande :**
But de l'inspection : Vérifier les activités de la compagnie située au 5485 Ramsay à Saint-Hubert, dans l'ancien Demco.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Recycle polymehr inc	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2048010	**Type de lieu :** industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 5485, rue Ramsay Longueuil (Québec) J3Y 2S3	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
RECYCLE POLYMEHR INC.		5485, rue Ramsay Longueuil (Québec) J3Y 2S3	Y2109562

Conditions météo

Personnes rencontrées ☐ SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art. 53-54	Propriétaire du terrain	art. 53-54
M. Amir Jolan	Directeur d'usine, locataire du lieu	
M. Patrick Goulet	Président de Demco EnCouleurs Inc., ancien locataire du lieu	
art. 53-54	Employée de Demco EnCouleurs Inc	

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : des personnes rencontrées.			

Plainte ☐ SO

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☒ **non**

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 38	**Nombre de photos annexées au rapport :** 29

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julie Laforme avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A1100IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\lafju04\7610-16-01-0225800\2014-05-14

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a sauf les photos 198 et 216 que j'ai fait pivotées vers la droite.

Grilles d'inspection annexées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport	☐ SO	
	Numéro	**Titre**
☐ **Croquis**		
☒ **Plan**	1	Localisation des observations faites sur le lieu inspecté.
☐ **Carte**	2	Informations supplémentaires sur le lieu
☒ **Autres**	1	Registraire des entre prises du Québec (REQ) de la compagnie Demco EnCouleurs INC. art. 13
	2	REQ de la compagnie Recycle polymehr inc. art. 13
	3	Réponse de l'analyse concernant la nécessité de l'entreprise à obtenir ou non un certificat d'autorisation CA.
	4	REQ de la compagnie Manufacture Demco inc. art. 13
	5	CRT avec le président de la compagnie Demco

Échantillons	☑ SO

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

Suite à l'inspection du 8 mai 2014 pour la plainte concernant la présence de «totes» sur le terrain de la compagnie. J'ai constaté qu'il y a des activités sur le lieu et la présence de matières résiduelles (MR) et de matières dangereuses résiduelles (MDR) à l'extérieur du bâtiment.

Cette inspection vise à faire le tour du site avec le propriétaire et de vérifier les activités.

Pour une meilleure compréhension de la situation, il faut comprendre qu'il y a eu 2 compagnies qui ont occupé les lieux en effectuant les mêmes activités :

- La première étant *Manufacture Demco inc* (REQ à l'annexe 4), pour lequel une autorisation a été délivrée le 22 juillet 2005 pour la fabrication de matériel d'artiste.
- La deuxième étant *Demco EnCouleurs Inc.* qui a acheté les actions de la première compagnie et a continué les mêmes activités.

3 Description de l'inspection

1- Introduction :

Je me présente sur les lieux et je rencontre le propriétaire du site, l'ancien locataire (Demco enCouleurs Inc) et une de ses employées. Je leur montre les «totes» issues de la plainte traitée le 8 mars 2014, ainsi que toutes les constatations effectuées lors de cette inspection.

Concernant le lieu, l'ancien locataire m'informe qu'il a quitté les lieux au mois de septembre 2013. Il continue ses activités dans un autre lieu.

2- Déchets dans la cour intérieure (plan 1) **:**

Je leur montre les déchets constatés lors de l'inspection du 8 mai 2014 (plan 1):

- 4 «totes» visibles de la rue Grande allée (plan 1), avec résidus de peintures séchées sur les parois : 2 avec des MR et de l'eau, les 2 autres avec de l'eau seulement.
- 7 «totes» similaires, mais dans la cour intérieure du bâtiment, accessible par la rue Grande Allée (plan 1).
- Bassin de béton rempli d'eau (photo 221), ouvert à l'atmosphère, en lien avec une goulotte à l'intérieur (photo 219). Le lieu de la goulotte était utilisé par l'ancien locataire (voir la visite de l'intérieur du bâtiment).
- 1 baril bombé et suintant, avec des odeurs d'hydrocarbures, constaté et documenté lors de l'inspection du 8 mai 2014.
- MR et machinerie, constaté et documenté lors de l'inspection du 8 mai 2014.
- Contenants vides et contenants pleins avec de la matière inconnue, constaté et documenté lors de l'inspection du 8 mai 2014.
- Tâche d'huile au sol (plan 1).
- Nous découvrons des barils entreposés à droite du bâtiment, cachés dans les broussailles (photo 188).

Le propriétaire et l'ancien locataire rencontrés me confirment qu'ils veulent régler le problème et s'assurer de ramasser les déchets dans la cour conformément au règlement (contenants et tache d'huile). Il y a une discussion sur qui est responsable de quoi entre les 2. Je leur demande de s'entendre et de s'assurer que les déchets soient disposés conformément à la réglementation environnementale. Je les informe que je suis disponible pour répondre à leur question au besoin et qu'ils doivent me faire parvenir une preuve des dispositions.

Le propriétaire m'affirme qu'il a engagé un consultant pour faire une caractérisation du sol, art. 23-24 et qu'il va demander à ce consultant de vérifier les aspects règlementaires de disposition de ces déchets.

Au lieu de déchargement, je constate qu'il y a accumulation d'eau. Le propriétaire et l'ancien locataire n'ont pas d'explication. Ils ne savent pas pourquoi.

3- Visite de l'intérieur du lieu : Recycle polymehr inc. :

Avant même d'entrer sur le lieu, je perçois une odeur de plastique chauffé très forte. Cette odeur est encore plus intense à l'intérieur. Cette odeur est perceptible de l'extérieur (plan 1).

Lors de la visite, le propriétaire du lieu décide de quitter, je n'ai pas d'objection. J'effectue la visite avec le Directeur d'usine qui répond à toutes mes questions.

3 Description de l'inspection

À l'intérieur je constate la présence de 3 travailleurs qui s'affèrent à préparer le plastique avant de le transformer.

a) Généralités :

⇒ Activité générale : Récupération de plastique
⇒ Nombre d'employés : art. 23-24
⇒ Heures de productior
⇒ La compagnie existe depuis 3 ans. Elle est sur ce lieu depuis l'automne 2013. La compagnie devra quitter le lieu à la fin de son bail en juillet 2014.
⇒ La compagnie n'a pas d'autorisation de la Ville de Longueuil.
⇒ La compagnie ne détient pas de certificat d'autorisation de la part de notre Ministère.

b) Activités de la compagnie :

- Entreposage intérieur de la matière première, le plastique (photos 189. 205. 209) :

- art. 23-24
-
- La personne rencontrée m'affirme qu'elle n'accepte que les plastiques industriels non contaminés par MDR ou autres. Par exemple, des produits finis, prêts pour la vente, mais avec un défaut. Les matières premières que j'ai inspectées étaient sans MDR.
- Les barils près de la porte de réception sont vides et nettoyés (photos 206).

- Tri manuel :

- Par exemple : enlever le carton à l'intérieur du plastique.

- Découpe de la matière première pour le plastique dur:

- Manuel :
- Mécanique (photo 192) :

- Granulation pour plastique dur (photo 225) :

- art. 23-24

- Extrusion :

- art. 23-24
-
- La cheminée reliée au chauffage du plastique (photo 200) n'est pas relié à l'extérieur et rejette le tout à l'intérieur. Je constate que l'odeur de plastique brûlé provient du chauffage du plastique pour le ramollir à travers l'extrusion. Cette odeur est perceptible à l'intérieur et à l'extérieur par les 2 portes laissées ouvertes (plan 2).
- Sortie d'air avec ventilateur (photo 203), (plan 2).

- Compaction :

- Pour le carton (photo 201).

- Produit fini :

- Entreposage de produits finis (photo 208).
- Les granules sont dédiés à de grande entreprise qui ont besoin de polymère ou du plastique comme matière première dans leur production.

- MDR

- Je constate un contenant en carton (1 m^3) avec du matériel informatique. J'informe le directeur d'usine que c'est considéré comme une MDR. Celui-ci m'informe que c'est la compagnie art. 23-24 qui dispose de cette matière.
- Derrière l'entreposage de matière première et fini, je constate la présence d'un réservoir (photo 214). Près de ce réservoir, je constate la présence de barils de matières première (photos 210, 211, 212, 213). Je regarde les affiches et je constate que les barils sont là depuis longtemps et même d'avant le dernier Demco en location. La personne rencontrée ne sait rien sur ces barils elle me dit d'en parler au propriétaire.

- Lieu de chargement :

- J'informe la personne rencontrée que j'ai constaté qu'au lieu de déchargement, il y a accumulation d'eau. Il m'explique que le pluvial est bouché et qu'il doit pomper l'eau et la diriger dans un drain de récolte des eaux du toit. Il me montrera l'emplacement lors de la visite de l'intérieur du reste de l'usine (photo 216). Le directeur d'usine est d'accord pour me faire visiter le reste de l'usine et discuter du bâtiment.

4- Visite du bâtiment et des parties non occupées :

Dans les sections du lieu non utilisées, je constate les faits suivants :

- Présence d'une trappe à plancher souillée par une matière inconnue (photo 215).
- Drain de toiture utilisé pour récolter l'eau accumulée dans le lieu de chargement (photo 216).
- Dans la pièce reliée au réservoir de béton, utilisée par Manufacture Demco inc., je constate la présence de :
  - 10 barils contenants possiblement des boues de peinture et autres matières inconnues ou vides et souillés (photos 217, 218, 220).
  - Présence d'une goulotte bétonnée menant au réservoir d'eau (photo 219)
- Laboratoire abandonné, avec présence de produits chimiques à l'intérieur (photos 222, 223).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) ☐ SO

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) ☐ SO

♦ Vérification de ou des entreprises Demco sur le site, au REQ (annexe 1). Dans le REQ de la compagnie Demco EnCouleurs inc. il y a le nom de la personne rencontrée (ancien locataire du site) et l'adresse de la présente inspection.

♦ Vérification de l'enregistrement de la compagnie *Recycle polymehr inc.* au REQ (annexe 2).

♦ Vérification auprès de l'analyse pour savoir si la compagnie *Recycle Polymehr inc.* a besoin d'un certificat d'autorisation (CA) pour opérer ses activités (annexe 3). La compagnie doit nous présenter par écrit ses activités de façon détaillée et suite aux explications reçues, nous serons en mesure de savoir si la compagnie a besoin ou non d'un CA.

♦ 16 juin 2014 : Discussion téléphonique avec une employée de Les Entreprises Desumo inc., propriétaire des lieux, qui me déclare ceci :

- Le propriétaire est en vacances jusqu'au 2 ou 3 juillet 2014.
- La compagnie fait affaire avec le consultant art. 23-24
- Il y a eu des actions de poser sur le site, mais ne sait pas quoi exactement.
- Il y a eu aussi des études de complétées, mais ne sait pas quelle phase.
- Je lui demande de vérifier où en est la compagnie, si les déchets sont ramassés et me faire parvenir une preuve de cette transaction.
- Celle-ci va s'informer et me contacter.

♦ 16 juin 2014 : Discussion téléphonique avec le président de Demco EnCouleurs inc. (annexe 5) : Des précisions sont apportées sur les activités de la compagnie et sa situation par rapport au lieu inspecté.

♦ Vérification des activités des compagnies Demco en Couleurs inc. et de Recycle polymehr inc pour déterminer les bons code SCIAN et vérifier par la suite si ces activités sont visées à l'annexe 3 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains.

5 Conclusion

MDR :

- Je constate qu'il y a des MR et possiblement des MDR sur le terrain du site.
- Je constate qu'il y a des MDR à l'Intérieur du site : 1 «tote» de matériels informatiques usagés et des barils contenants de la matière chimique depuis longtemps.
- Le propriétaire m'assure qu'il fera tout ce qui est nécessaire pour que les déchets soient ramassés et qu'il a déjà engagé un consultant pour s'occuper du site. Celui-ci a été mandaté entre autre à faire une caractérisation du terrain.

Activités sur le site :

- Je constate qu'il y a des activités de récupération de plastique sur le site, avec extrusion. Il est suggéré que la compagnie nous fasse parvenir une description détaillée de ses activités pour que l'Analyse détermine si la compagnie a besoins d'un CA ou non.
- Considérant les faits suivant :
  - La compagnie Demco EnCouleurs inc a repris les activités de Manufacture Demco inc et elle a cessé ses activités à l'automne 2013.
  - Les activités sont les fabrications de peinture de code SCIAN 32551 et sont visés à l'annexe 3 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT).
  - La compagnie Demco EnCouleurs ne nous a pas transmis une étude de caractérisation du terrain dans les 6 mois suivants la cession des activités.

Il s'agit d'un manquement à l'article 31.51 de Loi sur la qualité de l'environnement

- Considérant le fait suivant :
  - Recycle Polymehr inc recycle du plastique (extrusion) non contaminé par des MDR pour les vendre à des compagnie qui vont utiliser ses polymères comme matière première (SCIAN : 326198). Cette activité est non visée à l'annexe 3 du RPRT.
  - Par conséquent, il y a un changement d'utilisation du terrain, sans qu'aucune étude de caractérisation attestée par un expert ne nous soit transmise :

  Il s'agit d'un manquement à l'article 31,53 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

- Sachant que la compagnie Demco EnCouleurs inc. fait des activités qui doivent être autorisées, et qu'elle ait une gestion rigoureuse, entres autres, de ses eaux de lavage et de ses peintures usées, une visite du nouveau lieu de la compagnie est de mise pour vérification de la conformité.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ◀ ▶ ☐ SO

1	**Manquement :** Il y a changement d'utilisation du terrain, sans qu'aucune étude de caractérisation attestée par un expert ne nous soit transmise **Référence légale :** 31,51 et 31,53 LQE	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Administratif. Dépend des résultats de l'étude.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :Administratif. Dépend des résultats de l'étude Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie Explication : Administratif. Dépend des résultats de l'étude	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Quartier industriel	

Facteurs aggravants	☑ SO
☐	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
☐	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
☐	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
☐	Autre facteur aggravant à considérer :

Facteurs atténuants	☑ SO
☐	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.
☐	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.
☐	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir
☐	Autre facteur atténuant à considérer :

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur

Ainsi, je recommande de :

- Envoyer un avis de non conformité (ANC) au propriétaire du lieu Entreprises Desumo inc. concernant le manquement suivant: 31,53 LQE et demander le rapport de la phase 1 de l'étude.
- Envoyer un ANC à l'ancien locataire des lieux concernant le manquements suivant: 31,51 LQE.
- S'assurer que les déchets soient ramassés conformément.
- Créer une intervention pour vérifier:
  1. Les activités de la compagnie Demco EnCouleurs inc. et la nécessité d'obtenir un CA ou non.
  2. La gestion des MDR de la compagnie.
- Envoyer une lettre à la compagnie Recycle Polymehr inc. leur demandant de nous envoyer des informations détaillées sur les activités de la compagnie et leur demandant de nous avertir de la nouvelle adresse de leur déménagement, ainsi que la date précise du changement d'adresse.

Rédigé par : Julie Laforme	**Date de rédaction :** 2014-06-12
Signature :	**Date de signature :** 2014-06-16

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michelle Marcotte	**Fonction :** Chef d'équipe
Signature :	**Date :** 2014-06-23
Commentaires : Ajouter l'article 66 à Desumo.	

PHOTOS

Recycle pplymehr inc. 7610-16-01-0225800

IMG_0188 (Small).jpg
Barils dans les broussailles.

IMG_0189 (Small).jpg
Entreposage de la matière première.

IMG_0205 (Small).jpg
Entreposage de la matière première.

IMG_0209 (Small).jpg
Entreposage de la matière première.

IMG_0206 (Small).jpg
Barils vides et propres pour la granulation.

IMG_0192 (Small).jpg
Scie à découpe.

PHOTOS

Recycle pplymehr inc. 7610-16-01-0225800

IMG_0225 (Small).jpg
Granulation.

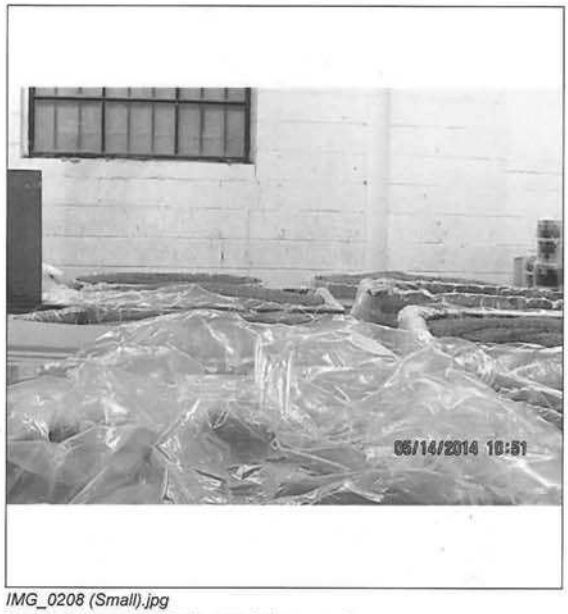

IMG_0208 (Small).jpg
Produit fini provenant de la granulation : granules

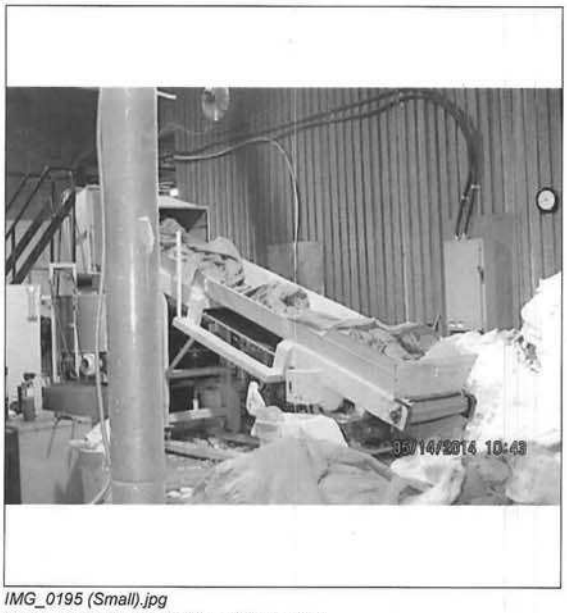

IMG_0195 (Small).jpg
Arrivée des toiles de plastiquesà l'extrusion.

IMG_0197 (Small).jpg
Ligne de chauffage (sous la hotte), refroidissement, et découpe en granule.

IMG_0198 (Small).jpg
Sortie des granules de l'extrusion.

IMG_0199 (Small).jpg
Chauffage des toiles, vue de côté.

PHOTOS

Recycle pplymehr inc. 7610-16-01-0225800

IMG_0200 (Small).jpg
Sortie d'air du chauffage du plastique non relié à l'extérieur

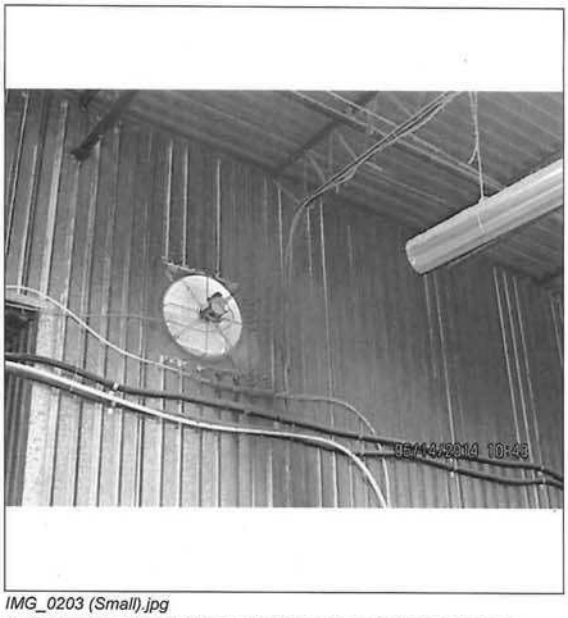

IMG_0203 (Small).jpg
Sortie d'air et tuyauterir relié au chauffahe du plastique de l'extrusion.

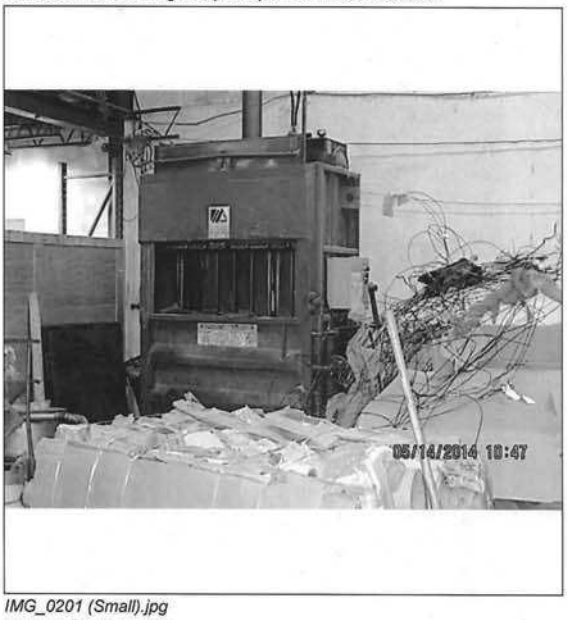

IMG_0201 (Small).jpg
Compaction du carton.

IMG_0214 (Small).jpg
Réservoir.

IMG_0210 (Small).jpg
Barils de matières première près du réservoir.

IMG_0211 (Small).jpg
Barils de matières première près du réservoir.

PHOTOS

Recycle pplymehr inc. 7610-16-01-0225800

art. 23-24

IMG_0212 (Small).jpg

Affiche sur un des arils de matières première près du réservoir.

art. 23-24

IMG_0213 (Small).jpg

Affiche sur un des arils de matières première près du réservoir.

IMG_0216 (Small).jpg

Emplacement où est mis l'eau pompée dans le lieu de chargement.

IMG_0215 (Small).jpg

Trappe à plancher souillée.

IMG_0217 (Small).jpg

Barils de boues de peinture, vides ou souillées.

IMG_0218 (Small).jpg

Barils de boues de peinture, vides ou souillées.

PHOTOS

Recycle pplymehr inc. 7610-16-01-0225800

IMG_0220 (Small).jpg

Barils de boues de peinture, vides ou souillées.

IMG_0219 (Small).jpg

Goulotte menant au réservoir de béton à l'extérieur

IMG_0221 (Small).jpg

Réservoir d'eau bétonné.

IMG_0222 (Small).jpg

Produits chimiques du laboratoire de Demco artiste.

art. 23-24

IMG_0223 (Small).jpg

Produits chimiques du laboratoire de Demco artiste.

PHOTOS MINIATURES

Recycle pplymehr inc. 7610-16-01-0225800

IMG_0188 (Small).jpg

IMG_0189 (Small).jpg

IMG_0190 (Small).jpg

IMG_0191 (Small).jpg

IMG_0192 (Small).jpg

IMG_0193 (Small).jpg

IMG_0194 (Small).jpg

IMG_0195 (Small).jpg

IMG_0196 (Small).jpg

IMG_0197 (Small).jpg

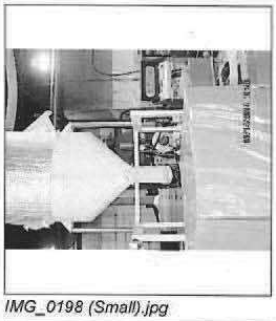
IMG_0198 (Small).jpg

IMG_0199 (Small).jpg

IMG_0200 (Small).jpg

IMG_0201 (Small).jpg

IMG_0202 (Small).jpg

IMG_0203 (Small).jpg

IMG_0204 (Small).jpg

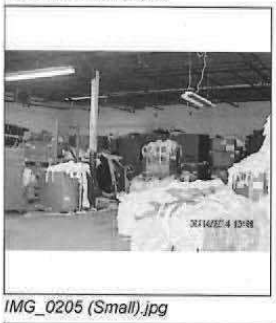
IMG_0205 (Small).jpg

IMG_0206 (Small).jpg

IMG_0207 (Small).jpg

IMG_0208 (Small).jpg

IMG_0209 (Small).jpg

IMG_0210 (Small).jpg

IMG_0211 (Small).jpg

PHOTOS MINIATURES

Recycle pplymehr inc.

7610-16-01-0225800

IMG_0212 (Small).jpg

IMG_0213 (Small).jpg

IMG_0214 (Small).jpg

IMG_0215 (Small).jpg

IMG_0216 (Small).jpg

IMG_0217 (Small).jpg

IMG_0218 (Small).jpg

IMG_0219 (Small).jpg

IMG_0220 (Small).jpg

IMG_0221 (Small).jpg

IMG_0222 (Small).jpg

IMG_0223 (Small).jpg

IMG_0224 (Small).jpg

IMG_0225 (Small).jpg

Nom de la compagnie	Code scian	Titre SCIAN	Annexe 3 RPRT
Demco en couleur	CAEQ inscrit au REQ : 6593 SCIAN : 453920	Marchand d'œuvres d'art	
Recycle polymehr	SCIAN : 326198	Fabrication de tous les autres produits en plastique	
Manufacture demco inc.	CAEQ inscrit au REQ : 3997 SCIAN : 339940	Fabrication de fournitures de bureau (sauf papeterie)	
DEMCO MFG. Inc	Après lecture du CA : Scian : 325510	Fabrication de peinture, sauf pour artiste.	Assujetti L'usine est exlclut de l'annexe 4 du RPRT Inscrit au rapport d'analyse dans la section technique.

- CRT Avec Patrick Goulet, président de Demco en couleur

Celui-ci m'explique qu'il a acheté la compagnie Manufacture Demco inc. C'est une reprise d'activité. Les mêmes que celles inscrite au CA délivré en 2005

- Inspection du 14 mai 2014

ANNEXE 1

Registraire des entreprises
Québec

art. 13

ANNEXE 2

art. 13

ANNEXE 3

Laforme, Julie

De: Picard, Odette
Envoyé: 21 mai 2014 08:42
À: Laforme, Julie
Objet: RE : Récupération de plastique

Bonjour Julie,

C'est vrai qu'il n'y a pas grand impact environnementaux. Mais on a déjà fait des CA pour de telles entreprises. Ça peut nécessiter des eaux de refroidissement, dans certains cas. Et, si les plastiques reçus sont souillés, il y a des eaux de lavage à gérer - c'est surtout cette question qui me préoccuppe

Ce qu'il faudrait, c'est qu'il nous présente ses activités par écrit, de façon détaillée. On lui fera soit un avis de non-assujetissement, ou on lui dira qu'il lui faut un CA, selon les informations qu'on recevra. Ainsi, on aura ça en dossier, en provenance de la Cie.

Bye,

Odette
Tél.: 450.928.7607, poste 282
Fax.: 450.928.7625

-----Message d'origine-----
De : Laforme, Julie
Envoyé : 15 mai 2014 10:02
À : Picard, Odette
Objet : Récupération de plastique

Bonjour Odette,

J'ai visité une entreprise qui fait la récupération de plastique industriel. art. 23-24
art. 23-24

Les activités sont les suivantes:
- Tri
- Découpe
- Granulation
- Extrusion (avec chauffage du plastique).

La seule émission de contaminant que j'y vois est celle provenant du chauffage du plastique.

Est-ce que ça prend une autorisation de notre part ?

Merci et bonne journée.

Julie Laforme, tech. inspectrice
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone: 450-928-7607 poste 295
Télécopieur: 450-928-7625
julie.laforme@mddelcc.gouv.qc.ca

ANNEXE 4

Registraire des entreprises
Québec

Rechercher une entreprise au registre

art. 13

ANNEXE 5

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Compte rendu de conversation téléphonique

Date : 2014-06-16 Heure : 14h45

N° de téléphone : art. 53-54

Nom de l'interlocuteur : Patrick Goulet

Représentant de : Président de Demco EnCouleurs inc.

Municipalité : Saint-Hubert

Objet : 5485, rue Ramsay, ancien Demco

N/Réf. : 7610-16-01-0225800

Résumé de la conversation

Nous discutons de la situation des compagnies Demco, sises au 5485 rue Ramsay à Saint-Hubert (Longueuil) :

La compagnie :
- La compagnie de l'interlocuteur se nomme maintenant Demco EnCouleurs inc.
- Le président de Demco EnCouleurs inc. a acheté les actifs de la compagnie Manufacture Demco inc. en 2011. C'est une reprise des activités qui s'y faisaient, c'est-à-dire, les mêmes qui ont été autorisées en 2005 à la compagnie Demco M.F.G. inc.
- En 2013, la compagnie a quitté pour continuer ses activités au 3417 1ère rue à saint-Hubert.
- Concernant la salle avec les barils et la goulotte, il m'explique que c'est une salle de nettoyage et que les eaux de lavage se ramassaient dans le bassin en béton. Le président a fait vidé s ebassin quand il est parti. Il n'a gardé aucune preuve de disposition de ses transactions.

Les déchets sur le site :
- Concernant les déchets à l'intérieur et à l'extérieur du 5485 rue Ramsay à saint-Hubert, l'interlocuteur m'explique qu'il a discuté avec le propriétaire du lieu et qu'ils se sont entendus pour que Demco EnCouleurs inc. ramassage les déchets.
- Pour ce faire, il a loué des conteneurs art. et géré le tout comme des déchets. De même pour les produits retrouvé dans le laboratoire. Il déclare qu'il avait fait analyser ses produits de laboratoire et qu'il n'y avait rien, mais qu'il n'a pas conservé les preuves de ses transactions. Il me déclare que les gouaches et peintures à l'eau ne sont pas des matières dangereuses résiduelles (MDR).
- Il m'affirme qu'il n'a pas ramassé les barils dans le fond de la cour intérieure, car c'était compliqué de s'y rendre et que ça fait tellement longtemps que c'est là, qu'il ne sent pas responsable de ces déchets.
-Suite à ces affirmations, je lui explique que des boues de peinture et les eaux de lavage contaminé avec de la peinture sont considérés comme des (MDR).
- Concernant le pluvial de lieu de déchargement, celui-ci m'explique qu'il était bouché à son arrivé.

Laforme, Julie

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625
Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.